

Département de l'Isère  
Arrondissement  
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE  
de  
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 3 avril 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

**Etaient présents** : Sandrine BOUVAREL, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Alexandra DURY, Michèle GAUTHIER, Estelle GHORIS, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

**Ont donné pouvoir ou sont excusés** :

Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sukran BOYRAZ (pouvoir à Alexandra DURY), Guillaume DAVID (pouvoir à Estelle GHORIS), Jean-Philippe PAUGET (pouvoir à Frédéric VIAL), Yoann GODET (pouvoir à Estelle KELLER), Sébastien GACON

**Date de la convocation** : 24 mars 2023

**Secrétaire de séance** : Alain MOIROUX

**Conseillers présents** : 21. Quorum atteint.

**Délibération n°37-2023 : Demande subvention au titre Fonds Vert-Rénovation énergétique des bâtiments publics – Maison de l'Amitié**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la municipalité va entreprendre la réhabilitation de la salle polyvalente « maison de l'Amitié ».

Suite aux études complémentaires réalisées par le maître d'œuvre, la réhabilitation de la Maison de l'Amitié sera plus complexe que prévue initialement. En effet, il est notamment nécessaire de renforcer la charpente et de consolider des piliers.

Ainsi, pour des raisons budgétaires, la commune va devoir phaser cette rénovation. Les travaux, objets de la présente demande, concernent la rénovation de la totalité de la petite salle ainsi que toutes les façades du bâtiment. A la phase APS, le montant de l'opération s'élève à 1 354 692.61€.

La toiture de la grande salle et la partie vestiaire seront rénovées dans une seconde phase.

Ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au Fonds Vert initié par l'Etat.

Les projets doivent être présentés aux services de la Préfecture de l'Isère.

Ainsi, le plan de financement à retenir est le suivant :

Financement	Montant HT	Taux
<u>Subventions</u>		
Etat (DETR) en cours d'instruction / Fonds Vert Région présente	200 000 €	15%
demande	200 000 €	15%
Région – FEDER ( dossier déposé le 3/3/23)	550 000 €	40%
Département – notifié CCPC	187 500 €	14%
<u>Commune de Morestel</u>		
Autofinancement	217 192,61 €	16%
Total financements	1 354 692.61€	100%

**Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- APPROUVE le plan de financement ci-joint actualisé à la phase APS,
- RAPPELLE que les travaux débuteront au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 pour se terminer au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024.
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre du Fonds Vert pour la réhabilitation de la salle polyvalente « maison de l'Amitié » - phase 1 – Petite Salle
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 3 avril 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.



Frédéric VIAL

Le Maire,